

ENVOI GRATUIT DES DEMANDES DE PCR QUANTITATIVE DE BCR-ABL AU LABORATOIRE D'HEMATOLOGIE DU CHU DE LIMOGES

LHEM PREA 0022 E

Approuvé par : DAVID RIZZO BIOLOGISTE

Page 1/2

I. OBJECTIF

La recherche et la quantification des transcrits de fusion BCR-ABL sont des examens destinés au diagnostic et au suivi des patients atteints de Leucémie Myéloïde Chroniques (LMC). Cet examen est inscrit à la nomenclature des actes de biologie médicale depuis le 1er avril 2021 (code acte = 1035, cotation = 460 B). Cependant, il est recommandé que le suivi des patients soit réalisé dans le même laboratoire afin de prévenir toute variation liée à des paramètres techniques. Aussi, du fait de la prise en charge historique de cet examen par l'INCa (Institut National du Cancer), nous proposons de poursuivre le suivi des patients selon les modalités qui avaient été mises en place. A savoir, le prélèvement peut être réalisé dans un laboratoire de ville ou de proximité (éventuellement au domicile par les IDE prenant en charge les patients) et transmis au laboratoire du CHU de Limoges à l'aide d'une boîte fournie et d'un envoi pré-payé. Ainsi, aucun frais supplémentaire n'est à la charge du laboratoire de ville. Le prélèvement frais doit ensuite être conditionné spécifiquement dans un délai de quelques heures après réception au laboratoire final.

II. LIBELLE DE L'ORDONNANCE INFORMATISEE

PCR quantitative BCR-ABL: 5 tubes EDTA à bouchons mauves de 5 ml (ou 3 grands tubes de 7 ml) à adresser au Dr GACHARD, laboratoire d'Hématologie du CHU de LIMOGES (tel secrétariat : 05 55 05 61 80). Les frais de transport sont pris en charge.

Le prélèvement doit être réalisé du lundi au mercredi inclus.

Pour le premier prélèvement : une prise de rendez-vous peut être nécessaire auprès de votre laboratoire de biologie médicale afin de pouvoir assurer l'acheminement vers le CHU de Limoges dans de bonnes conditions.

III. PRELEVEMENT

Sang périphérique prélevé sur EDTA : <u>5 tubes de 5 ml ou 3 grands tubes de 7 ml</u> (tubes EDTA - bouchon mauve).

IV. ORGANISATION DU TRANSPORT

L'envoi des tubes (5x5ml ou 3x7ml) se fait dans des boîtes que nous fournissons (boîtes en carton contenant 1 emballage coton + 1 sachet plastique pour les tubes et l'ordonnance). Nous établissons ensuite le jour du prélèvement un « e-chronopass » que nous faxons au laboratoire préleveur, garantissant ainsi un envoi prépayé. Ce document papier est ensuite à coller directement sur la boîte.

Le laboratoire préleveur n'avance donc aucun frais de transport ni d'analyse.

Le prélèvement peut se faire <u>uniquement du lundi au mercredi inclu</u> (pour assurer la dernière réception des tubes le jeudi matin au plus tard).



ENVOI GRATUIT DES DEMANDES DE PCR QUANTITATIVE DE BCR-ABL AU LABORATOIRE D'HEMATOLOGIE DU CHU DE **LIMOGES**

LHEM PREA 0022 E

Approuvé par : DAVID RIZZO BIOLOGISTE

Page 2/2

٧. PROCEDURE DETAILLEE

1. Appeler le laboratoire d'hématologie du CHU de Limoges pour obtenir la boîte dédiée (tel secrétariat : 05 55 05 61 80 / poste 56180).

Attention : prévoir quelques jours de délai pour la réception du contenant → appeler en avance par rapport au rendez-vous de prélèvement avec le patient ou prévoir une boîte d'avance entre chaque point de suivi.

- 2. Le prélèvement doit être réalisé du lundi au mercredi inclus.
- 3. Le jour du prélèvement, rappelez le laboratoire d'hématologie pour recevoir par fax le document prépayé « e-chronopass » à coller sur la boîte (voir exemple scanné plus bas).
- 4. Remettre à la Poste la boîte contenant les tubes et l'ordonnance, avec le « e-chronopass » collé. Le laboratoire d'hématologie recevra le colis le lendemain avant midi, le prélèvement sera conditionné à son arrivée.

Exemple de document e-chronopass : le document comporte une partie à coller sur la boîte d'envoi et une partie à conserver par le laboratoire expéditeur



laboratoire expéditeur

boîte d'envoi